

## COMMUNE DE VILLERÉAL

Membres	15
Présents	13
Représentés	02
Exprimés	14
Pour	14
Contre	
Abstention	

**Le 21 mars 2024 à 19h30**, le Conseil Municipal de Villeréal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, selon la convocation en date du **14 mars 2024** sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques CAMINADE.

**Présents** : Jean-Jacques CAMINADE, Françoise LAURIÈRE, Rolande PITON, Gilles QUÉLENNEC, Jean-Raymond CRUCIONI, Neil VESMA, Marie-Christine DEBLACHE, Isabelle TAUDIÈRE, Sylvie AVEZOU, Frédéric BAROU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Magali BULIT, , Alexis BÉLIGOND

**Représentés** : Christophe VECCHIOLA procuration à Jean-Jacques CAMINADE  
Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Raymond CRUCIONI

**Secrétaire de séance** : Isabelle TAUDIÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2024-017B	Occupation du Domaine Public : Revalorisation des tarifs terrasses et étalages	7-10-3

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et L.2125-1 précisant d'une part que toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une délivrance d'une autorisation, et d'autre part que cette occupation ou cette utilisation du domaine public est soumise à une redevance,

Vu le Code de la voirie routière notamment l'article L.113-2 précisant que les autorisations d'occupation du domaine public routier sont délivrées à titre précaire et révocable,

Considérant que l'utilisation du domaine public est soumise à une autorisation précaire et révocable s'accompagnant obligatoirement d'une redevance,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la tarification des terrasses et étalages de Villeréal n'a pas été revalorisée depuis le 21/05/2008.

Considérant la volonté de la commune de soutenir les activités sur son territoire.

Considérant que Mme Magali BULIT, commerçante de Villeréal est partie prenante ne participant pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
14 voix pour

- **Décide** de fixer l'occupation du domaine public comme suit :

AR Prefecture

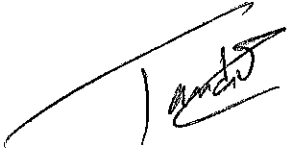
047-214703241-20240321-2024017B-DE  
Reçu le 25/03/2024

Catégories	Tarif actuel m <sup>2</sup>	Tarif du m <sup>2</sup> au 01/04/2024
Terrasses	11.15€	15€
Etalages et alimentation générale	5.60€	8€

- **Charge** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance  
Isabelle TAUDIÈRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Le Maire,  
Jean-Jacques CAMINADE



Certifié exécutoire compte-tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité : 25 MARS 2024
- et de la publication le : 25 MARS 2024